

DUPLICATA



La Réunion
Parc National

N°2007/074/J-F B/CAW
Affaire suivie par : J-François BENARD

Saint-Denis, le 19 juillet 2007

LA DIRECTRICE PAR INTERIM

A

M. ARNAUD BOULARD
APT 18 , 30 RUE MAUSOLÉE
97 400 ST DENIS

Objet : installation d'un rucher dans le cœur du Parc national

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 juin dernier dans lequel vous m'informez que vous avez sollicité auprès de l'Office National des Forêts une autorisation d'installer un rucher sur un terrain situé au bord de la Rivière St Denis, dans le cœur du Parc National. Vous sollicitez également mon accord.

L'activité que vous envisagez n'entraîne pas de modification ni des sols, ni de la végétation, ni des écosystèmes. J'émetts donc un accord de principe à votre projet.

La présente autorisation ne vous dispense des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet, et notamment de l'autorisation de l'Office National des Forêts, gestionnaire de ce foncier.

La Directrice par intérim

Marylène HOARAU

Copie : ONF